



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Office fédéral du service civil CIVI
Centre régional Lausanne

CH-1001 Lausanne, CIVI, Centre régional Lausanne, CP

Date:

Code:

Rappel:

E-mail:

APG-Demande pour service civil

Monsieur,

Vous trouverez en annexe votre questionnaire APG pour la période de service civil du 01.10.2024 au 31.10.2024.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office fédéral du service civil

Marche à suivre pour demander le versement de vos APG :

Les personnes faisant du service civil qui sollicitent l'octroi d'une allocation pour perte de gain doivent adresser leur demande, remplie et dûment signée, comme suit :

- *les salarié(e)s, les étudiant(e)s exerçant une activité lucrative et les apprenti(e)s qui ont travaillé au cours des 12 mois précédant le service, au moins 4 semaines, 20 jours ou 160 heures :*
→ à leur employeur actuel ou au dernier employeur
- *les indépendant(e)s et les personnes non actives soumises au paiement des cotisations AVS :*
→ à la caisse de compensation ou à l'agence communale compétente pour le prélèvement des cotisations
- *les étudiant(e)s sans activité lucrative :*
→ à la caisse cantonale de compensation ou à l'agence communale compétente du lieu de l'établissement scolaire
- *les personnes au chômage :*
→ à leur dernier employeur

Office fédéral du service civil CIVI
Route de Chavannes 31, Case postale
1001 Lausanne
Tél. 058 465 41 11, Fax 058 465 44 00
www.zivi.admin.ch

APG-Demande pour service civil

En présence de cases ☐, prière de marquer d'une croix ce qui convient
Veuillez tenir compte des indications en page 3

A. A remplir par l'Office fédéral du service civil (CIVI)

1. Indications sur la personne faisant du service civil

1.1 N° AVS¹

1.2 Nom, prénom

1.3 Domicile (N° postal, lieu)

Adresse exacte (Rue, n°, complément)

2. Indications sur le service civil

2.1 N° de contrôle²

2.2 Date d'entrée en service selon convocation:³

2.3 Période d'engagement:⁴

2.4 Mutations:⁵

2.5 Nombre de jours de service soldés:⁷

2.6 Nom, prénom de la personne compétente
du CIVI:

Centre régional Lausanne,
Office fédéral du service civil CIVI
Route de Chavannes 31, Case postale
1001 Lausanne

2.7 Adresse du CIVI et signature:

B. A remplir par la personne faisant du service civil

3. Indications sur la situation familiale

3.1 Etat civil ☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e)
☐ partenariat enregistré ☐ partenariat enregistré dissous par la mort ☐ partenariat enregistré dissous par le juge

3.2 Enfants⁸ Nom, Prénom Date de naissance⁹

Nom, Prénom Date de naissance⁹

Nom, Prénom Date de naissance⁹

4. Indications sur l'activité avant l'entrée en service civil

4.1 Avant le service, étiez-vous:

☐ Salarié(e) ? ☐ Elève/étudiant(e)* ? ☐ Sans activité lucrative ?¹⁰

☐ Apprenti(e) ? ☐ Indépendant(e) ?

☐ Au chômage et touchez une indemnité journalière
de l'assurance-chômage ?

☐ non ☐ oui, depuis:

☐ Exerciez-vous une activité auprès de plusieurs employeurs ?

☐ oui ☐ non

☐ simultanément salarié(e) et indépendant(e) ?

☐ oui ☐ non

*Nom et adresse de l'établissement scolaire ou de l'université

4.2 Date du terme de la formation:¹²

4.3 Pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante
Nom de la caisse de compensation N° de décompte

5. Versement de l'allocation

Dans la mesure où l'allocation APG n'est pas versée à l'employeur, elle doit être versée à l'adresse suivante:¹³

Indications sur le compte bancaire	Indications sur le compte jaune
Titulaire du compte:	Titulaire du compte:
Nom de la banque:	N° CP:
NPA, localité:	
Compte bancaire:	
N° CP banque:	
N° clearing bancaire:	

La personne faisant du service civil certifie que toutes les indications de la partie B sont complètes et conformes à la vérité.

Lieu et date

Signature de la personne faisant du service civil

Adresse e-mail: _____ N° de tél. pour renseignements: _____

C. A remplir par l'employeur

6. Salaire soumis à cotisations avant l'entrée en service civil, resp. salaire perçu lors de la dernière occupation¹⁴

6.1 ☐ Aucune modification par rapport à la dernière demande APG (les données doivent être communiquées au moins une fois par année civile)

6.2 La personne accomplissant le service civil est salariée:

☐ Au mois:¹⁵ _____ Fr. _____ (sans salaire en nature)

☐ A l'heure: Dernier salaire
horaire pour _____ h par semaine _____ Fr. _____ (sans indemnités de vacances)

☐ Autre mode de rémunération:¹⁶ _____ Fr. _____

6.3 Autres rémunérations:¹⁷ _____ Fr. _____ ☐ heure ☐ mois ☐ année ☐ 4 semaines

6.4 Salaire en nature/Salaire global:¹⁸ _____ Fr. _____ ☐ heure ☐ mois ☐ année ☐ 4 semaines

6.5 La personne accomplissant le service civil était-elle occupée en permanence chez vous durant les 12 derniers mois?

☐ oui

☐ non, du _____

au _____

6.6 Dans la mesure où le salaire de la personne faisant du service civil était soumis à de fortes fluctuations avant l'entrée en service, prière d'indiquer le salaire des douze derniers mois avant l'entrée en service :

Salaire AVS des douze mois précédant l'entrée en service civil (sans indemnités journalières de l'AA ou de l'AMal)			Absences pour raison de maladie ou d'accident: Spécifier l'absence par M = maladie / A = accident	
Année	20..	20..	du	au
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				

6.7 Continuez-vous à verser la salaire pendant le service civil?

☐ non ☐ oui Fr. _____ ou _____ % du salaire soumis à cotisations AVS avant l'entrée en service civil

Jusqu'à quand continuez-vous à verser le salaire du _____ au _____

6.8 Souhaitez-vous que la caisse de compensation adresse le paiement

☐ à l'employeur? ☐ directement à la personne faisant du service civil?¹⁹

6.9 Degré de parenté unissant les membres de la famille travaillant dans l'exploitation agricole au propriétaire de l'entreprise:

6.10 Pour exploitations tant agricoles que commerciales:

La personne faisant du service civil est-elle active dans l'exploitation agricole? ☐ oui ☐ non

Lieu et date

Signature de l'employeur

N° de décompte de l'employeur: _____

N° de tél. pour renseignements: _____

Nom: _____

Adresse e-mail: _____

Indications

Les personnes faisant du service civil qui sollicitent l'octroi d'une allocation pour perte de gain doivent adresser leur **demande**, remplie et dûment signée, comme suit:

- a) pour les **salié(e)s**, les **étudiant(e)s exerçant une activité lucrative** et les **apprenti(e)s** qui ont travaillé, au cours des 12 mois précédant le service, au moins 4 semaines, 20 jours ou 160 heures, à leur actuel ou dernier employeur;
- b) pour les **indépendant(e)s** et les **personnes non actives soumises au paiement des cotisations AVS**, à la caisse de compensation ou à l'agence communale compétente pour le prélèvement des cotisations;
- c) pour les **étudiant(e)s sans activité lucrative**, à la caisse cantonale de compensation ou à l'agence communale compétente du lieu de domicile de l'établissement scolaire;
- d) pour les **personnes au chômage**, à leur dernier employeur;
- e) pour les **personnes exerçant simultanément une activité lucrative salariée et indépendante**
 - à leur employeur si elles sont reconnues comme exerçant principalement en qualité de salarié(e)s,
 - à la caisse de compensation citée sous b) si l'activité exercée en qualité de salarié(e) est reconnue comme accessoire;
- f) pour les personnes non soumises au paiement de cotisations AVS, à la caisse cantonale de compensation ou à l'agence communale de leur lieu de domicile;
- g) pour les ressortissants suisses domiciliés à l'étranger et non soumis à l'assurance obligatoire, à la Caisse suisse de compensation;
- h) pour les bénéficiaires d'une indemnité journalière de l'AI, à la caisse de compensation qui verse l'indemnité journalière.

¹ Seul le n° AVS à 13 chiffres est déterminant s'il est déjà connu. A défaut on utilise le n° à 11 chiffres. On le trouve dans le livret de service.

² cf. ch. marg. 15 des Instructions aux organes d'exécution du service civil sur l'attestation du nombre de jours de service.

³ cf. ch. marg. 24 des Instructions aux organes d'exécution du service civil sur l'attestation du nombre de jours de service.

⁴ cf. ch. marg. 24 des Instructions aux organes d'exécution du service civil sur l'attestation du nombre de jours de service.

⁵ cf. ch. marg. 20 des Instructions aux organes d'exécution du service civil sur l'attestation du nombre de jours de service.

⁶ cf. ch. marg. 24 des Instructions aux organes d'exécution du service civil sur l'attestation du nombre de jours de service.

⁷ cf. ch. marg. 25 des Instructions aux organes d'exécution du service civil sur l'attestation du nombre de jours de service.

⁸ Le droit à l'allocation pour enfant est donné aux enfants (biologiques, adoptifs, nés hors mariage ou recueillis) jusqu'à l'accomplissement de leur 18^e année ou jusqu'au terme de leur formation professionnelle, mais au plus tard jusqu'à l'accomplissement de la 25^e année. Le droit existe également à certaines conditions pour les enfants recueillis ou les enfants de l'autre conjoint. Pour faire valoir le droit à l'allocation pour enfant des enfants recueillis ou de l'autre conjoint et des enfants nés hors mariage, on remplira la feuille complémentaire 1 au questionnaire (formule 318.740).

⁹ Pour les enfants qui ont accompli leur 18^e année mais n'ont pas achevé leur formation professionnelle, joindre certificat d'apprentissage ou d'étude correspondant.

¹⁰ Sont considérés comme sans activité lucrative les femmes/hommes au foyer, les personnes en fin de droit, etc.

¹¹ La demande APG est à remplir par l'employeur de votre choix. Une attestation de salaire sera requise de l'autre employeur.

¹² Si la formation est achevée immédiatement avant l'entrée en service ou durant la période d'engagement, une attestation correspondante sera jointe.

¹³ L'indication correspondante ne doit être fournie que si l'allocation est versée directement à la personne faisant du service civil.

¹⁴ Pour les personnes au chômage: salaire avant début du chômage, du temps de travail réduit ou d'une occupation intermédiaire.

¹⁵ Indiquer le salaire brut du dernier mois.

¹⁶ Indiquer le salaire brut des 4 dernières semaines.

¹⁷ Soit: 13^e salaire, provisions, gratifications, services, etc.

¹⁸ Pour salaire en nature, indiquer la contre-valeur de la nourriture et de l'hébergement, ou le salaire global pour les membres de la famille qui collaborent à l'entreprise.

¹⁹ Dans ce cas, la personne faisant du service civil indique l'adresse de paiement sous ch. 5.